



AGENCE DE RENNES

40, rue du Bignon

Forum de la Rocade

B.P. 91467

35514 CESSON-SÉVIGNÉ CEDEX

Tél. 02 99 26 02 50

Fax 02 99 26 86 38

**ASSOCIATION CENTRE SOCIO-CULTUREL
DE LOIRE DIVATTE**

2, Route Félix Praud

44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA FR 39 334 301 488
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Île-de-France et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

I OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LOIRE DIVATTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

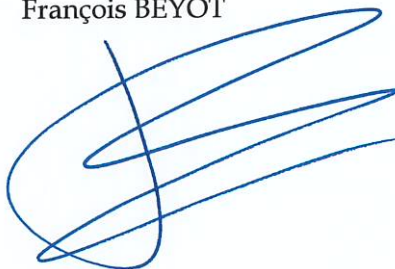
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Cesson-Sévigné

Le 21 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes
FIDAUDIT**

François BEYOT



Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	18 948	18 877	71	1 005
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.	42 753	39 378	3 374	390
	Autres immobilisations corporelles	93 559	74 391	19 168	7 521
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	155 260	132 646	22 614	8 915
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	63		63	8 686
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	3 917		3 917	2 638
	Autres créances	49 871		49 871	37 267
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	144 947		144 947	171 882
	Charges constatées d'avance	9 264		9 264	7 816
	TOTAL (II)	208 063		208 063	228 288
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		363 322	132 646	230 676	237 203

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

		31/12/2018	31/12/2017
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	11 792	4 582
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	11 792	4 582
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	65 826	53 982
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(3 842)	11 844
	Total des fonds propres	73 776	70 408
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	73 776	70 408
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	36 541	34 029
	Total des provisions	36 541	34 029
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	12 560	6 327
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	12 560	6 327
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 195	7 389
	Dettes fiscales et sociales	59 778	78 500
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	389	446
	Produits constatés d'avance	39 438	40 105
	Total des dettes	107 800	126 439
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		230 676	237 203
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(3 841,85)	11 843,93
(1) Dont à moins d'un an		107 800	126 439
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

		31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	73 328	74 229
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	392 474	382 439
	Dons	17	
	Cotisations	5 308	5 988
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	15 488	25 452
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	486 615	488 108
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	9 181	13 847
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	74 954	92 547
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 748	6 402
	Rémunération du personnel	281 337	278 026
	Charges sociales	101 219	95 196
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	7 921	8 319
	Dotation aux provisions	2 512	2 223
	Autres charges	2 164	1 502
	Total des charges d'exploitation	486 035	498 061
	1 - RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	580	(9 953)
Produits financiers Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	620	484
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RÉSULTAT FINANCIER	620	484
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (1 + 2)	1 200	(9 469)
	Produits exceptionnels	1 443	4 241
	Charges exceptionnelles	252	1 405
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 191	2 836
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	6 327	24 804
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	12 560	6 327
	TOTAL DES PRODUITS	495 005	517 637
	TOTAL DES CHARGES	498 847	505 793
	EXCÉDENT ou DÉFICIT	(3 842)	11 844
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	136 531	140 756
	Bénévolat	101 086	103 098
	Prestations en nature	35 445	37 658
	Dons en nature		
	CHARGES	136 531	140 756
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	35 445	37 658
	Personnel bénévole	101 086	103 098

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Le bilan présente un total de 230 676 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 495 005 euros et un total de charges de 498 847 euros, dégageant ainsi un résultat de -3 842 euros.

Ce résultat se ventile ainsi :

. Résultat courant	- 5 033 €
. Résultat exceptionnel	1 191 €

Résultat comptable (déficit)	- 3 842 €
-------------------------------------	------------------

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'association a adopté la présentation simplifiée de son annexe comme l'y autorise un règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) en date du 03/11/2005 pour les structures ne dépassant pas certains seuils.

Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au dossier présent et celles jugées non significatives ne sont pas présentées.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par les règlements 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables et 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Règles et Méthodes Comptables

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ils n'influencent pas ainsi les charges et produits d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Il s'agit de logiciels évalués à leur coût d'acquisition et amortis sur 3 ans.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Comme l'y autorise le règlement du CRC du 3/11/2005, l'association a retenu, pour l'amortissement de ses immobilisations :

- la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation pour les immobilisations non décomposables à l'origine,
- la méthode par composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en tenant compte de la durée de vie prévue :

- installations techniques	3 à 5 ans
- installations générales	4 à 8 ans
- matériel de transport	4 ans
- matériel d'animation	3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- mobilier	5 ans

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et Méthodes Comptables

d) Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues par l'association, et affectées à des biens renouvelables, sont comptabilisées au crédit du compte "102600" et ne sont donc pas amorties.

e) Fonds dédiés

Ces comptes enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être encore utilisée.

Le montant comptabilisé est constaté par une dotation de même montant. Un tableau de suivi figure ci-après.

f) Provision pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite comptabilisée au 31/12/2018 a été évaluée en retenant les critères suivants :

- Table de mortalité : INSEE 2010-2012
- Taux d'actualisation : 2,03 %
- Convention collective : centre socioculturel
- Progression des salaires : 2 % constant
- Catégorie de personnel : ensemble du personnel
- Initiative du départ : salarié
- Age de départ : âge légal de départ à la retraite suivant l'année de naissance
- Taux de rotation du personnel : moyen
- Méthode de calcul : rétrospective avec prorata temporis
- Taux de charges sociales : 38 %

g) Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Conformément à l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que ces personnes n'ont reçu aucune rémunération et ne bénéficient d'aucun avantage en nature pour cet exercice.

Règles et Méthodes Comptables

h) Subventions indirectes

Les subventions de fonctionnement reçues par le centre socioculturel Loire Divatte sont enregistrées aux comptes 74.

L'association bénéficie également de subventions indirectes que constituent la valorisation du bâtiment et les frais liés (fluides, maintenance, entretien courant) pris en charge par la communauté de communes Seine et Loire, comme mentionné dans la convention d'objectifs 2016-2018.

Ces subventions indirectes comptabilisées aux comptes 86 et 87 sont valorisées par la collectivité à 35 445 €.

i) La valorisation du bénévolat

L'association a également calculé la valorisation du bénévolat en 2018 pour 7 607 heures soit 101 086 €, celle-ci a été enregistrée aux comptes 86 et 87.

Cette évaluation repose sur les critères suivants :

- Equivalent temps plein : 4,18 (7 667/1 820)
- Pesée : 321 (Animateur 1er niveau)
- Valeur du point : 54,60 €
- Taux de charges sociales et fiscales : 38 %

j) Effectif moyen

En 2018, l'effectif moyen de l'association s'est élevé à 10,18 salariés équivalents temps plein.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	18 948					18 948
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 948					18 948
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	39 930		3 735		912	42 753
	Instal., agencement, aménagement divers	13 262		5 925			19 187
	Matériel de transport	607					607
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	61 806		11 960			73 766
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	115 605		21 619		912	136 312
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		134 552		21 619		912	155 260

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	17 943	933		18 877
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 943	933		18 877
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	39 541	750	912	39 378
	Autres instal., agencement, aménagement divers	12 471	1 101		13 571
	Matériel de transport	607			607
	Matériel de bureau, mobilier	55 076	5 137		60 213
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		107 694	6 987	912	113 769
TOTAL		125 638	7 921	912	132 646

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	4 582	7 800	590	11 792
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	53 982	11 844		65 826
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	11 844	(3 842)	11 844	(3 842)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	70 408	15 802	12 434	73 776

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
CAF	6 327	6 327	12 360	12 360
MSA			200	200
TOTAL	6 327	6 327	12 560	12 560

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	34 029	2 512		36 541
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		34 029	2 512		36 541
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		34 029	2 512		36 541
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			2 512		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	3 917	3 917	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	500	500	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	48 922	48 922	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	450	450	
	Charges constatées d'avance	9 264	9 264	
TOTAL DES CREANCES		63 052	63 052	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 195	8 195		
	Personnel et comptes rattachés	25 559	25 559		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 930	33 930		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	289	289		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	389	389		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	39 438	39 438		
TOTAL DES DETTES		107 800	107 800		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	49 371	36 536	12 836	35,13
TOTAL	49 371	36 536	12 836	35,13

AUTRES CRÉANCES

Fournisseurs, avoirs à recevoir :	153 €
Subventions à recevoir :	48 922 €
Produits à recevoir :	297 €
	49 371 €

Charges constatées d'avance

	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	9 264	7 816	1 448	18,52
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	9 264	7 816	1 448	18,52

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE - EXPLOITATION

Autres achats et charges externes :	5 928 €
Autres charges de gestion courante :	3 336 €
	9 264 €

Charges à payer

	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 228	6 227	2	0,03
Dettes fiscales et sociales	34 752	33 253	1 499	4,51
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	20	76	(56)	-74,11
TOTAL	41 000	39 556	1 444	3,65

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Fournisseurs, factures non parvenues : 6 228 €

DETTES FISCALES ET SOCIALES

Dettes provisionnées pour congés à payer : 19 602 €

Personnel, charges à payer : 5 957 €

Charges sociales sur provision pour congés à payer : 9 193 €

34 752 €

AUTRES DETTES

Charges à payer : 20 €

Produits constatés d'avance

	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	51 997	46 432	5 565	11,99
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	51 997	46 432	5 565	11,99

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE - EXPLOITATION

Produits constatés d'avance :	39 438 €
Fonds dédiés sur subventions attribuées :	12 560 €
	51 997 €

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2018	31/12/2017
Bénévolat		
Participation des bénévoles sur les actions et manifestations du centre socioculturel	101 086	103 098
Prestations en nature	101 086	103 098
Bâtiment et charges inhérentes (fluides, maintenance, entretien courant) pris en charge par la CCSL	35 445	37 658
Dons en nature	35 445	37 658
Total	136 531	140 756

Répartition par nature de charges	31/12/2018	31/12/2017
Secours en nature (alimentaires, vestimentaires, ...)		
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, ...)		
Bâtiment et charges inhérentes (fluides, maintenance, entretien courant) pris en charge par la CCSL	35 445	37 658
Prestations	35 445	37 658
Personnel bénévole		
Participation des bénévoles sur les actions et manifestations du centre socioculturel	101 086	103 098
Total	136 531	140 756